98117.4061

20	28/5/98		13	1			
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A.1

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : SOPCO

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue J.B.Janssens N° : 41 Bte :

Code postal : 1080 Commune : Bruxelles 8

Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 524676

Numéro de T.V.A. ou numéro national | 438.643.601 |

DATE | 11/11/1989 | du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du | 05/05/1998 |

et relatifs à l'exercice couvrant la période du | 01/01/1997 | au | 31/12/1997 |

Exercice précédent du | 01/01/1996 | au | 31/12/1996 |

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

COCLET Liliane,
Rue Edith Cavell 66 Boîte 2, 1180 Uccle, BELGIQUE
Administrateur

OPSOMER Herwig,
Rue Edith Cavell 66 Boîte 2, 1180 Uccle, BELGIQUE
Administrateur

OPSOMER S.P.R.L.
BE 423.967.796
Rue Edith Cavell 66 Boîte 2, 1180 Uccle, BELGIQUE
Administrateur

(éventuellement suite page A1.bis)

Nombre total de pages déposées : 12 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : A7/A8/A9/A11/A12/A13

Signature (nom et qualité)
OPSOMER Herwig
Administrateur

Signature (nom et qualité)
COCLET Liliane
Administrateur

* Biffer ce qui ne convient pas.

(Contrôlé par ACCON Comptes annuels 98; incluant la liste des contrôles de la B.N.B. M.B. 09/03/94, modifié M.B. 30/01/97)

98117.4062

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page A.1)

(éventuellement suite page A.1ter)

. L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

. Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? OUI/**NON** (1)

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BUREAU COR S.P.R.L. BE 433.547.240 Square Drouet d'Erlon 28 1420 Braine-l'Alleud BELGIQUE Expert-comptable externe	20596 3 F 88	B

(1) Biffer ce qui ne convient pas.
(2) Mention facultative.

98117.4063

T.V.A.	438.643.601	A.2

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	14 716 268	14 909 364
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	20		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ann. I, A)	21		
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ann. I, B)	22/27	14 716 268	14 909 364
A. Terrains et constructions	22	13 240 560	13 572 990
B. Installations, machines et outillage	23	1 475 708	1 336 374
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (ann. I, C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	6 110	265 440
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41		
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41		
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE (ann. II)	50/53		
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	6 110	265 440
X. COMPTES DE REGULARISATION	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	14 722 378	15 174 804

98117.4064

T.V.A. | 438.643.601 | A.3

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	11 231 950	11 341 041
I. CAPITAL (ann. III)	10	12 800 000	12 800 000
A. Capital souscrit	100	12 800 000	12 800 000
B. Capital non appelé (-)	101		
II. PRIMES D'EMISSION	11		
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12		
IV. RESERVES	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. BENEFICE REPORTE	140		
PERTE REPORTEE (-)	141	1 568 050	1 458 959
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	3 490 428	3 833 763
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (ann. V)	17	1 834 994	2 328 328
A. Dettes financières	170/4	1 834 994	2 328 328
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	1 834 994	2 328 328
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. DETTES A UN AN AU PLUS (ann. V)	42/48	1 591 430	1 505 435
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	493 334	493 334
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44		
1. Fournisseurs	440/4		
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	13 200	12 200
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	1 084 896	999 901
X. COMPTES DE REGULARISATION	492/3	64 004	
TOTAL DU PASSIF	10/49	14 722 378	15 174 804

98117.4065

2. COMPTE DE RESULTATS	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers (mentions facultatives)	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	848 894	1 394 159
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(716 397)	(664 065)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(100 223)	(114 121)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	32 274	615 973
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. PRODUITS FINANCIERS	75		
CHARGES FINANCIERES (-)	65	(274 243)	(270 099)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		345 874
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(241 969)	( )
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	133 000	16 548
CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		362 422
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(108 969)	( )
IIIbis. PRELEVEMENTS SUR LES IMPOTS DIFFERES (+)	780		
TRANSFERTS AUX IMPOTS DIFFERES (-)	680		
IV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (-) (+)	67/77	(122)	
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		362 422
Perte de l'exercice (-)	67/70	(109 091)	( )
V. PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES (+)	789		
TRANSFERTS AUX RESERVES IMMUNISEES (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)		362 422
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)	(109 091)	( )

98117.4066

T.V.A. | 438.643.601 | A.5

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
A. ┌ BENEFICE A AFFECTER	70/69		
└ PERTE A AFFECTER (-)	69/70	(1 568 050)	(1 458 959)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		362 422
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(109 091)	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(1 458 959)	(1 821 381)
B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	791/2		
C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. BENEFICE A REPORTER (-)	693	( )	( )
2. PERTE A REPORTER	793	1 568 050	1 458 959
E. INTERVENTION D'ASSOCIES (OU DU PROPRIETAIRE) DANS LA PERTE	794		
F. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

T.V.A. | 438.643.601 | A.6

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBIL. INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBIL. CORPORELLES (rubr. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBIL. FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	980 627	8159	19 927 785	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	523 301	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	980 627	8199	20 451 086	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubr. à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	980 627	8269	5 018 421	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	716 397	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	980 627	8329	5 734 818	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	8139		8339	14 716 268	8565	

98117.4068

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	12 800 000	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	12 800 000	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Au porteur		12 800 000	1 280

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu (en francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en francs)	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telles qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 17

96117.4069

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, en francs

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, en francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	493 334	1 834 994	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, en francs (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

T.V.A.	438.643.601	A.14

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation (ont) (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats (a) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	A	B
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 -	
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux ..... (1)	L	NR	3.00 -	
4. Installations, machines et outillage (1)	L	NR	10.00 - 20.00	
5. Matériel roulant .....(1)				
6. Matériel de bureau et mobilier ..... (1)				
7. Autres immobilisations corporelles				

Méthode: L (linéaire); D (dégressive); A (autres)
Base : NR (non réévaluée); R (réévaluée)
A = Taux en %: Principal, Min - Max
B = Taux en %: Frais accessoires, Min - Max
(1) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:
- montant pour l'exercice: BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 198 : BEF.

98117.4072

Immobilisations financières :
Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse
d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient)
(au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux).

Dettes :
Le passif (comporte des) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, §3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : BEF.

T.V.A.	438.643.601	A.17

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale, décision relative à l'article 77 des L.C.S.C.

L'assemblée décide que la continuité de la société n'est pas en cause, celle-ci deviendra bénéficiaire rapidement.